

y

—

v

o

i

r

Appel à participation — Exposition d'automne 2023

Écrit et publié le 29 juillet 2023

Calendrier pour postuler :

- Envoi des candidatures du 29 juillet au 21 août 2023 à minuit.
- Sélection des candidats : 22 au 28 août
- Annonce des résultats : 28 août.

Présentation de l'Atelier Y—Voir

Chèr-e-s artistes,

L'association Atelier y—voir a été créée afin de développer la culture dans notre territoire. L'atelier se situe dans le village de Noyelles-sur-Escaut où vivent 820 habitants. C'est une commune proche de la nature et de l'eau (étang du village, rivière Escaut et Canal de Saint Quentin).

L'Atelier Y—Voir est adapté aux expositions avec un local de 65m², éclairages, toit en pente, murs unis blancs ou gris clairs. Vous pouvez voir des images de l'atelier sur les réseaux Facebook et Instagram.

association
loi 1901

Présentation de l'Atelier Y-Voir

L'Atelier Y-Voir est un lieu curieux et accueillant qui soutient les artistes dans leur pratique en leur proposant un lieu et un accompagnement de qualité. Créée en 2022, l'association Atelier Y-Voir organise 2 expositions par an (au printemps et en automne) et une résidence d'artiste (la première aura lieu en janvier 2024).

Les événements sont ouverts à tous et gratuits. Les horaires d'exposition sont : vendredi 16/18h — samedi 10/12h et 14h/17h — Certain dimanche 10/12h et 14h/17h. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des événements locaux. La médiation sera proposée chaque jour, et pour les groupes sur rendez-vous.



Présentation de l'appel à candidature

Le présent appel à participation s'adresse aux artistes plasticien—e—s souhaitant proposer des œuvres dans le cadre d'une exposition collective (de 4 à 6 artistes OU collectifs). L'appel à participation est ouvert aux artistes ou collectifs, français ou étrangers, évoluant dans le champs des arts visuels. Les candidats sont des étudiants des écoles d'arts, de jeunes diplômés ou des artistes professionnel—les. L'événement est soutenu par la DRAC des Hauts-de-France et la mairie de Noyelles-sur-Escaut.

Les artistes peuvent postuler :

- individuellement, en proposant plusieurs œuvres qui s'intégreront à l'exposition collective dont le commissariat relèvera de l'Atelier Y-Voir.
- ou collectivement en faisant une proposition cohérente qui réunit le travail d'un collectif ou de plusieurs artistes.

Les propositions doivent s'inscrire dans le champ des arts visuels : peinture, sculptures, installation, photographie, performance, œuvre participative, design, illustration, bande dessinée, vidéo, projets hybrides, etc.)

Les candidats sont invités à proposer plusieurs oeuvres (sans limite) pour l'exposition d'automne. Leur démarche et leur singularité sont importantes. Le lien entre les artistes et le titre de l'exposition découleront de la sélection faite.

La sélection des candidatures sera assurée par les fondateurs de l'association entourés d'artistes et de professionnel—les locaux. Le but de la sélection est donc de créer l'exposition parmi les propositions faites par les candidats. Nous analyserons la cohérence et la clarté des propositions. Nous analyserons l'adéquation du projet avec les capacités techniques du lieu. Dans tous les cas, les candidats seront tous recontactés par mail pour les informer de la sélection. Les dossiers non retenus seront gardés dans le cas où, pour une autre exposition, leurs oeuvres correspondraient. Nous les recontacterons.

En lien avec nos valeurs, l'association versera des droits de monstration à chaque artiste sélectionné pour l'exposition. Les droits de monstration sont de 1000 euros à diviser entre les artistes ou collectifs, en fonction du nombre de sélectionnés, peut-importe le nombre d'oeuvres exposées :

4 artistes sélectionnés = 250 euros / 5 artistes sélectionnés = 200 euros /
6 artistes sélectionnés = 167 euros)

cela comprends les droits de monstration et la cession des droits de reproduction afin d'éditer une carte postale et de communiquer sur l'événement.

Les frais de déplacements seront remboursés à hauteur de 100 euros par artistes et sur justificatif.

Les artistes seront logés du 6 au 8 octobre afin qu'ils puissent participer aux Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes du département du Nord à l'Atelier Y—Voir.

L'association prend à sa charge l'assurance des oeuvres, la communication, l'impression des cartes postales, le vernissage, un repas commun.

L'ensemble de ces conditions sera noté dans un contrat entre l'artiste et l'association.



Calendrier d'exposition

Accrochage — 22 au 29 septembre

Vernissage — 6 octobre

Exposition ouverte — 29 septembre au 21 octobre

Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes — 7 et 8 octobre

Décrochage — à partir du 21 octobre en soirée.

Conditions d'exposition

- Faire partie de la Maison des Artistes
- Avoir un numéro de SIRET
- Être artiste professionnel—le ou étudiant—e en école d'art.
- Travaux antérieurs ou créations. Nombre illimité de propositions.
- Images : Hauteur maximum 150 centimètres
- Volume : Hauteur maximum 250 centimètres
- Les frais de production et de création sont à la charge de l'artiste.
- Matériel numérique : Nous avons quelques outils numériques. Merci de nous communiquer vos besoins dans votre candidature.
- Les frais d'accrochage sont à la charge de l'association pour le petit matériel.
- Le droit de monstration et les frais de transport seront versés au décrochage.
- L'artiste offrira une image afin d'imprimer des cartes postales, vendues au profit de l'association. L'artiste recevra un paquet de cartes imprimées.
- Être présent—e le 7 et 8 octobre pour les portes ouvertes des ateliers d'artistes.

Démarches à suivre

Merci de nous envoyer les documents à l'adresse mail : **atelieryvoir@gmail.com**

Le mail doit avoir pour objet : **Atelier Y—Voir // Appel à participation**

- Parcours du candidat (CV, coordonnées, numéro SIRET, Maison des Artistes)
- Démarche artistique accompagnée d'images de qualité présentant le travail de l'artiste ou du collectif. Lien vers site internet ou réseaux sociaux.
- Présentation des oeuvres à exposer à l'Atelier Y—Voir, avec une note explicative de la démarche, format, techniques, détaillant l'accrochage et le matériel nécessaire. Merci de préciser le matériel que vous possédez, OU qui est nécessaire et que vous ne possédez pas. Il est important aussi de noter la valeur de l'oeuvre (qu'elle soit en vente ou non, pour les assurances)
- Carte postale : Image d'une oeuvre qui sera présentée à l'exposition. Image de qualité CMJN 300 dpi.

Atelier Y—Voir

Rémi Fouquet Président — Amélie Carvalho Trésorière et secrétaire.